

Echos du Conseil Municipal du 18 octobre

Ordre du jour copieux pour des sujets divers et variés... ou la vie de la commune au Conseil Municipal !

Commission d'Appel d'Offre : Calendrier oblige, dans la perspective du chantier à venir, les appels d'offre étant en cours, il s'agit de désigner les membres de la CAO présidée par le maire, Jean-Paul Carteret. Sont élus membres titulaires : Marc Rollet, Henri Ceyzeriat, Christophe Goussard (Suppléants : Patrice Deffeuille, Christine Ingelaere, Denise Troncin.

11 novembre : La cérémonie commémorative aura lieu à 11 h 30, place du souvenir en présence des anciens combattants, des sapeurs-pompiers du Centre de Secours, des écoliers du pôle éducatif.

Décors Noël : Comme les années précédentes, un sapin est offert à chacun des particuliers qui le décorera à même le trottoir à l'entrée de sa propriété.

S'agissant des décors dans le village, la commission dont sont responsables 3 conseillers municipaux, Jeannine Relange, Céline Guillot et Antoine Pagnot a fait appel à tous les volontaires pour participer avec eux à la préparation et à leur mise en place.

Forêt : L'assiette des coupes proposée par l'ONF est validée par le Conseil Municipal.

- Suite à l'appel d'offre, une vingtaine de stères est attribuée à Christophe Arnaud.
- Un autre lot d'arbres couchés ou étêtés voire déracinés, éparpillés dans la forêt (une centaine de stères environ) est en vente au plus offrant. Les offres sont à déposer au secrétariat de mairie avant le 10 novembre.
- Parcelle 36, les arbres qui penchent au-dessus de la route seront abattus.

Adressage : Conformément à la loi qui s'imposera aux communes de moins de 2000 habitants, la Base d'Adresses Locales (BAL) sera établie et inscrite dans la base Nationale. Utile pour la distribution des courriers ou colis, les secours d'urgence, l'installation de la fibre.

Syndicat Scolaire : Le Conseil Municipal valide les statuts.

Logement communal : Situé 2 rue de la gare, il fait l'objet d'études (économie d'énergie) avant une rénovation intégrale.

Protection sociale des agents : C'est la loi encore ! L'employeur, la commune, devra prendre en charge une partie de la Protection sociale de ses agents. La commune s'est engagée dans le contrat de groupe pour la Prévention initié par le Centre de Gestion.

Jardins partagés : L'idée fait son chemin, compte tenu des retours faits à la mairie. Des devis d'aménagement sont sollicités.